

Mairie de PROPIAC LES BAINS

République Française

Date de Convocation : 07/03/2023	Membres : En Exercice : 11 Pour : 8 contre : 0	Présents : 7 abstention : 0	Votants : 8
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 14/03/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Dorian DUBOUCHET, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Marie-José BRUSSET, Monique ZIMMERMANN,

Etaient excusés : Élie GIRARD donne pouvoir à Sébastien GIRARD

Etaient absents : Nadine BEN AMOR, Driss EL JABBAHI, Franck PEUVRIER,

Délibération n°2023-05 du 14 Mars 2023
APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, sous la présidence de M. BRUSSET Thierry, 1^{er} adjoint (Le Maire s'étant retiré de la séance)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Extrait certifié conforme,

Fait à PROPIAC, le 14 Mars 2023

Le Maire, Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 026-212602569-20230314-DELIB2023005-DE